# L'AFFAIRE E. E. SHEPPARD

Montréal, 28 novembre 1887

A onze heures et quelques minutes, M. E. E. Sheppard entre en cour accompagné de Mme Sheppard, de Mme Blount, de M. Levingstone, ex rédacteur en chef du *Herald*, et de son secrétaire M. Bouchard.

Après les jugements rendus sur les affaires Marceau et Downie, M. Préfontaine, avocat de la couronne, demande que sentence soit prononcée contre Edmund E. Sheppard, actuellement présent, et accusé de mépris de cour.

La salle de la cour d'assises est maintenant plus remplie qu'elle ne l'a été depuis longtemps, mais le plus grand calme règne partout.

En entendant M. Préfontaine requérir une condamnation contre M. Sheppard, l'attention se porte sur le journaliste qui a fait tant parler de lui depuis deux ans et demie.

M. Macmaster se lève et lit le document suivant :

Déclaration volontaire sous serment de Edmund E. Sheppard, de la cité de Toronto, journaliste, faite en presence de Son Honneur le juge sir A. A. Dorion, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, le 28 novembre 1887.

Edmund E. Sheppard, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, journaliste, étant assermenté dépose et dit :

1o L'article se rapportant au 65e régiment, publié dans le *Toronto Evening News* n'a pas été écrit par moi et je ne l'ai vu qu'après sa publication. Après cette publication, j'ai été sommé de comparaître devant la Cour Criminelle à Montréal, pour répondre à cette publication et j'ai plaidé à une accusation portée contre moi le 23 septembre 1885, et condamné pour l'avoir publié à $200 d'amende, amende que j'ai payée.

2o Avant le commencement de la poursuite criminelle, le colonel Ouimet, et pendant qu'elle était pendante, le major Dugas, du 65e regiment, prirent des actions contre moi pour $50,000 chacun devant les cours civiles et après condamnation en Cour Criminelle, jugement fut rendu pour $1,000 de dommages, dans la cause du major Dugas et l'affaire du colonel Ouimet est encore pendante.

3o Vers l'époque du procès criminel contre moi à Montréal, une déclaration fut faite contre Louis Kribs qui lors de mon procès, reconnut en pleine cour qu'il était l'auteur de l'article incriminé.

4o Après ma condamnation, les capitaines Ethier et Beauset firent aussi des dépositions contre lui pour la publication du même article.

5o Mes avocats de Montréal et de Toronto m'ont dit que je ne pouvais être jugé et condamné une deuxième et une troisième fois pour la publication du même article et en conséquence je leur ai dit que je plaiderai non-coupable et autrefois condamné pour ces procès.

Plus tard un subpœna m'a été signifié pour déposer à Montréal le 2 novembre courant, dans une cause contre Kribs. Comme M. Kribs avait déjà reconnu être l'auteur de cet article, on m'a dit que je ne pouvais être un témoin essentiel à cette cause, et que ce subpœna avait été envoyé pour me faire venir à Montréal, afin que des poursuites civiles et criminelle puissent être prises contre moi. J'ai été confirmé dans cette opinion par ce fait qu'aucune accusation n'avait été trouvée contre lui et que si j'allais à Montréal, je pouvais être arrêté en vertu d'un jugement obtenu contre moi par le major Dugas pour $1,000 de dommages et les frais. Je craignais de plus que les capitaines Beauset et Ethier ne prissent des procedures criminelles contre moi.

7. Ma santé n'était pas bonne et mes medecins me disaient que je ne pouvais me soumettre à un autre procès sans risquer de graves conséquences.

8. De bonne foi et sans vouloir me soustraire à l'obligation de venir rendre témoignage, je ne suis pas venu à Montréal et j'ai remis au greffier de la couronne à Montréal les $25 que j'avais reçus en même temps que le subpœna.

9.—Fatigué et harrassé par les procédures légales prises contre moi, souffrant et abattu par des embarras financiers, je me suis rendu, décidé à me presenter volontairement devant la cour et expliquer les raisons pour lesquelles je ne suis pas venu plus tôt. M. Dubreuil peut l'affirmer.

Je suis prêt également à donner caution de ma comparution quand on le voudra et ce sans subpœna ni autre procédure.

Et je signe,

EDMUND E. SHEPPARD.

Assermenté devant moi, à Montréal, le 28 novembre 1887.

L. W. SICOTTE,
Greffier de la Couronne.

Puis M. Macmaster ajoute que M. Sheppard désire faire une déclaration publique.

Son Honneur le juge en chef accorde cette permission et M. Sheppard lit à haute voix ce qui suit :

DÉCLARATION VOLONTAIRE DE EDMUND E. SHEPPARD

MILORD,

Outre la déclaration assermentée que j'ai faite ce jour, d'après les recommandations de Votre Honneur, au sujet de la condamnation portée contre moi pour mépris de cour, je desire, avec la permission de Votre Honneur, faire une autre declaration volontaire.

Les efforts continus qu'on a faits pour m'arrêter, après la première sentence, pour m'amener à Montreal, ont beaucoup nui à ma sante et à mes affaires ; j'ai été incapable de diriger mes affaires, il en est résulté pour moi la ruine financiere.

Après avoir publié l'article incriminé sur le 65e bataillon et jusqu'à la fin de mon procès, certaines personnes de Toronto et d'ailleurs m'assuraient de la véracité substantielle des accusations que contenait cet article ; ces personnes se pretendaient bien renseignées. Etant alors désireux de rendre justice au bataillon et prêt à le faire, je ne pouvais cependant pas dire encore que ce que j'avais publié était faux. De plus, étant menacé de nouvelles poursuites, je pouvais craindre que ce qui serait publié sous forme de rétractation ne servît contre moi dans des proces subsequents.

Mes deux procès et condamnations ont prouvé que l'article était faux et par conséquent diffamant, et je regrette profondément sa publication et le tort qu'en a subi le régiment.

Penetré du sens de mes obligations comme homme et de ma responsabilite comme journaliste, contre l'avis de mes avocats à Toronto et sans consulter mon avocat à Montreal, et malgre les conseils de mes médecins dont le rapport sous serment a été presenté à cette cour, je me suis décidé à venir volontairement à Montreal, à me rendre moi-même aux autorités et à me soumettre à la justice quelles que puissent en être les conséquences, et je l'ai fait.

Je suis prêt à souffrir l'emprisonnement, si la justice l'exige ou à donner ma parole d'honneur de me présenter, quand d'autres procedures pourront exiger ma présence, mais étant très anxieux de régler l'affaire à l'amiable le jour de mon arrivée à Montréal, j'ai adressé la lettre suivante à l'honorable J. A. Ouimet, M.P., colonel commandant le 65e regiment :

Montréal, 25 nov. 1887.

A l'honorable J. A. Ouimet, M.P.
Colonel commandant, 65e régiment,
Montréal.

Cher monsieur,

Comme vous le savez sans doute, je suis actuellement sous la garde du shérif de Montréal, après m'être rendu moi-même pour mettre fin aux procès qui resultent de la publication d'un article dans le *Toronto News*, il y a deux ans au mois d'avril dernier.

Ces procès m'ont coûté mon journal et je suis incapable financierement et physiquement, aussi bien que peu désireux de résister aux poursuites actuellement pendantes contre moi.

Bien que je sois persuadé que beaucoup d'ennuis aient eu lieu par suite d'un malentendu, sur la nature de ma position, j'ai été considéré comme un mortel ennemi de votre bataillon. Comprenant parfaitement cela, mais étant incapable et ne voulant pas me défendre plus longtemps, je me suis rendu et il vous reste maintenant à dicter les conditions auxquelles je pourrai obtenir toute cessation de poursuite. J'apprécie votre réputation comme celle d'un homme honorable et j'espère que ces conditions seront possibl[illegible]cuter. Si vous êtes assez bon po[illegible]ter heure et un endroit où je p[illegible]s rencontrer, je vous en serai très [illegible]

Votr[illegible]ectueux,

[illegible]ND E. SHEPPARD.

Pour ajouter à mon désir de régler ma propre affaire, je crois que le Col. Ouimet et les officiers du régiment apprecieront mon désir d'éviter d'autres poursuites contre M. Kribs. Etant responsable legalement de la publication de l'article, je ne désire pas échapper à cette responsabilite sous tous les rapports.

Je désire en faisant ces excuses et la rétractation présente que tout differend entre moi-même, les derniers éditeurs du *News* et les officiers et membres du régiment soit terminé et j'espère qu'en même temps toute procédure sera arrêtée contre M. Kribs.

Outre le jugement de $1,000 de dommages intérêts prononcé en faveur du major, auquel, dit on, on se propose de renoncer, on m'a donné connaissance, samedi, d'un mémoire des frais de poursuites civiles et criminelles intentées contre moi. Ces frais se montent à $2,116. J'ai fait tout ce que j'ai pu faire pour me procurer ce montant, mais je n'y ai pas encore réussi. Je crains de n'être pas capable de payer sur le champ une somme aussi grosse et qui dépasse autant le chiffre que j'avais cru qu'elle atteindrait.

Je ne voudrais pas demander à mes amis personnels des sacrifices plus grands qu'on en peut raisonnablement demander ; mais je ne veux pas non plus me soustraire à une obligation qui retombe sur moi, en ma qualité d'homme d'honneur.

Si je suis aujourd'hui devant Votre Honneur, ruiné financièrement, je n'ai rien perdu de mon courage et il me fournira le moyen de payer à chacun ce que je lui dois jusqu'à la dernière cent.

Pour mettre un terme à cette malheureuse affaire avec le régiment et qu'il n'en soit plus question, je m'engage à payer tous les frais qui ont pu être encourus, dans les cours civiles ou criminelles, par les officiers du bataillon, dans leurs poursuites contre moi et M. Kribs. J'ai confiance dans la générosité de ceux qui me connaissent bien et j'espère qu'en un jour ou deux, j'aurai trouve la moitie du montant réclamé.

Quant à la balance, je m'engage de la payer, comme une dette d'honneur, par versements mensuels que je prendrai sur mes revenus après en avoir déduit ce qui est nécessaire pour le soutien de ma femme et de mes enfants.

EDMD. E. SHEPPARD.

Montréal, 28 novembre 1887.

Après la lecture de cette déclaration Son Honneur le juge en chef dit au prisonnier qu'il a été assigné régulièrement et qu'il a accepté l'argent qui lui a été remis pour comparaître en Cour.

Malgré cela il n'a pas obéi à la sommation reçue et un mandat d'arrestation a été lancé en consequence.

Le fait de s'être rendu volontairement à Montréal n'excuse pas l'offense commise, et il est necessaire que la justice soit respectée et le défendeur est condamné à $10 d'amende et aux frais qui s'élèvent à $155, soit un total de $165.

A défaut de paiement, le defendeur devra être emprisonné jusqu'à ce que le tout soit réglé.

Le defendeur devra de plus fournir deux cautions de $250 chacune pour comparaître devant la cour quand il sera demandé.

A deux heures de l'après-midi, M. Sheppard a donné à M. Préfontaine, la lettre suivante pour être remise à M. le major Dugas.

A l'honorable J. A. Ouimet, lieutenant colonel du 65e bataillon et aux officiers et soldats du dit bataillon,

Messieurs,

Je regrette sincèrement que, lorsque j'étais propriétaire du *Toronto News*, des articles portant atteinte au caractère de votre bataillon et plus particulierement les articles du 21 et 22 avril 1885, aient été publiés dans ce journal.

Ces articles ont été publiés sans ma connaissance, et depuis mon proces du mois de septembre 1885, j'ai eu la preuve qu'ils etaient faux comme je l'ai dit aujourd'hui en pleine cour.

En consequence je demande à faire mes excuses à vous ainsi qu'à tous les officiers et soldats de votre bataillon.

Votre obéissant serviteur,

EDMUND E. SHEPPARD.

Montréal, 28 novembre 1887.

Il est entendu que M. Sheppard doit régler ce soir ou demain matin, tous les frais et déboursés faits jusqu'à ce jour à part l'amende et les frais pour mépris de cour.

Ces frais et déboursés s'élèvent à $2,116.

# CONTESTATION D'ÉLECTION

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER

On a commencé hier l'instruction dans la contestation de l'election de Jacques-Cartier, Son Honneur le juge Gill présidait. M. F. J. Lisaillon C. R., représente le requérant et A. Geoffrion C. R., le défendeur, M. A. Boyer.

M. DOLPHIS LEBEAU, marchand de Sainte-Anne, est le premier témoin entendu. Son temoignage peut se résumer comme suit :

Il y avait un comité à Sainte-Anne, pour promouvoir l'election de M. Boyer. Ce comité se composait de M. Amédée Chauret, notaire, Alphonse Robillard, G. A. Morrisson, avocat, le témoin et quelques autres ; à ce comité on travaillait à l'organisation de l'election, on vérifiait les listes, on s'occupait des electeurs à voir, à faire voter. M. Boyer est venu au comité. La veille de la votation des membres du comité se sont partagés la besogne pour le lendemain, chacun avait des electeurs à voir. Le témoin devait voir Zotique Pilon, electeur de Sainte-Anne, et l'a vu. Il lui a demandé de voter pour M. Boyer et lui a offert et promis $10, s'il voulait voter pour M. Boyer.

Après avoir voté, Zotique Pilon est venu trouver le témoin et lui a demandé les $10. Le témoin lui a donne un bon qui, dit il, ne valait rien. Pilon a pris le bon croyant qu'il représentait une valeur.

Après l'élection Pilon est allé trouver le témoin à son magasin et obtint de lui des effets pour une valeur moindre que $10.

Le témoin a pris une part active à l'election du défendeur. Il est allé à Sainte-Geneviève le jour de la nomination, a travaillé avec les chefs des autres paroisses, chez J. A. Chauret, notaire, a faire signer le bulletin de présentation du défendeur.

ZOTIQUE PILON, journalier, de Sainte Anne, électeur, a voté à l'élection qui a eu lieu entre le défendeur et M. Adéodas Provost. M. Dolphis Lebeau, le matin de la votation, lui a demandé de voter pour M. Boyer et a offert et promis de lui donner $10 s'il votait pour le défendeur ; il a consenti, est alle voter vers midi et demi.

Dans l'après-midi, il a rencontré Zotique Lebeau et lui a demandé son argent. M. Lebeau a pris un papier, y a écrit quelque chose et lui a remis en disant : "Je te paierai plus tard."

Après l'élection il est allé au magasin de Lebeau pour se faire payer. Lebeau lui a donné des marchandises et provisions au montant et de la valeur de $4.45. Il est retourné le lendemain et a demandé le paiement de la balance de ses $10. Lebeau lui dit : "Montre moi le bon que je t'ai donné." Le témoin le lui présenta. Lebeau le prit et le déchira, en disant : "Je ne te dois plus rien."

Dans les transquestions, l'avocat du défendeur, dans un interrogatoire d'au-delà d'une heure, essaie vainement de faire contredire le témoin qui dit qu'il a accepté l'offre de Lebeau parce qu'il est un pauvre homme, qu'il n'a été cabalé que par Lebeau. Que ce dernier ne lui devait rien lorsqu'il lui a remis les marchandises et provisions, qu'il n'a pas cru devoir protester quand Lebeau a déchiré son bon, parce que c'était une affaire d'election.

AMÉDÉE CHAURET, notaire, de Sainte-Anne, a pris une part active à l'election du défendeur, a formé un comité à Sainte-Anne avec MM. G. A. Morrisson, Alphonse Robillard, Dolphis Lebeau, Adolphe Morrisson, et autres pour promouvoir et organiser l'élection du défendeur. M. Boyer est allé au comité de Sainte Anne. Le témoin lui a dit qu'il faudrait louer une salle pour tenir ce comité, et que cela coûterait une vingtaine de piastres que le défendeur devait payer. Au comité M. Boyer a parlé. M. Morrisson agissait comme président et le témoin comme secrétaire. Le comité a reçu des brochures électorales qui lui ont été adressées.

ALEXANDRE SAINT-DENIS, charretier, de Sainte-Anne, a travaillé avec sa voiture dans l'intérêt du défendeur, a transporte des électeurs le jour de la votation, n'a rien chargé pour cela. Il allait au comité tous les soirs. En sortant du comité, il allait payer la traite, à l'hôtel Madore, à des personnes qu'il amenait avec lui du comité. Il payait généralement à quatre ou cinq personnes tous les soirs.

La cour s'ajourne à 10½ heures, ce matin.

# PROVINCE DE QUÉBEC

**WATERLOO**—Les chemins d'hiver que nous avons depuis une couple de semaines ont mis de l'activité dans notre village ; il s'y amène beaucoup de bois, de foin et d'autres produits. Nos marchands font de bonnes affaires et paraissent tout réjouis. Aucun changement dans les prix du beurre et autres denrées depuis notre dernier rapport

**SAINTE-ANNE DE SABREVOIS**—Le décret épiscopal érigeant canoniquement la nouvelle paroisse de Sainte-Anne de Sabrevois, a été promulgué dimanche dernier, au prône, à la grand'messe, dans la nouvelle paroisse, ainsi que dans les paroisses de Saint-Athanase et de Saint-Georges.

Il va être procédé sans délai à l'érection civile de la nouvelle paroisse.

**SAINT-ETIENNE DE BOLTON**—Un bien triste accident est arrivé en cette paroisse le deux novembre. Mme Alphonse Meunier avait versé de l'eau bouillante dans une cuvette pour faire le lavage. Elle avait tourné le dos pour quelqu'autre besogne quand elle entendit un cri. Son petit garçon, Edouard, âgé de 22 mois venait de tomber dedans. Quand la mere le retira les chairs tombaient en lambeaux. Le pauvre petit martyr vécut deux jours, alors que la mort vint mettre fin à ses tortures et lui ouvrir le ciel.

**NICOLET**—Plusieurs centaines d'ouvriers sont actuellement employés à la construction du chemin de fer du Sud entre Saint-Grégoire et Nicolet. Malgré la couche de neige, les travaux de remblais avancent rapidement. Le but de la compagnie est, dit-on, de relier Nicolet au chemin du Grand-Tronc, pour faciliter le transport des matériaux nécessaires aux ponts considérables qui doivent être élevés sur les rivières Saint-François et Nicolet.

**TROIS-RIVIERES**—De puissants industriels de Montréal ont rencontré hier les membres du conseil de ville dans le but d'obtenir une exemption de taxes pendant une certaine période de temps, pour l'établissement en cette ville d'un grand entrepot de charbon. Ils s'engagent en retour de l'exemption de taxes à recevoir dans notre port et expédier au moins 10,000 tonnes de charbon par année.

La Corporation voit cette nouvelle entreprise d'un œil très sympathique et paraît très disposée à lui donner tout l'encouragement possible.

**COATICOOK**—Depuis l'apparition de la neige, le 10 de ce mois, les affaires ont été bonnes en ville. Les rues ont été toutes grouillantes de monde aux allures affairées, nos marchands s'en sont donné à cœur joie.

De temps à autre la température devenait telle que tous voulaient predire avec certitude que nous étions pour perdre notre neige, tandis que quelques heures plus tard tout annonçait que le froid allait prendre sérieusement, cela a continué ainsi jusqu'à aujourd'hui.

Nos chantiers sont commencés depuis plusieurs jours et tout fait présager qu'il y aura cet hiver beaucoup d'activité dans notre ville. Tant mieux pour nous, tant mieux pour tout le monde, car nous en ressentirons tous les bons effets.

**SAINT-JEROME**—La semaine dernière, M. Rémi Mailhot, a fait venir un char de pommes pour vendre à Saint Jerôme. On peut juger par là de l'étendue du commerce qui se fait ici en cette seule ligne. Nous sommes loin du temps où le bon père Saint-Michel achetait les pommes au quart de minot pour satisfaire sa clientèle.

—M. Froidevaux et autres intéressés dans la colonie de Wenworth étaient ici lundi, de retour d'une visite à l'orphelinat. Ils nous rapportent que les choses vont bien là bas et que la maison compte déjà plus de soixante élèves à qui elle apprend l'agriculture ou des metiers.

Le R. P. Fleurance a quitté l'Orphelinat pour aller fonder la maison d'Ottawa.

—Notre concitoyen, M. Laforce, vient d'inventer une charrue dont on dit beaucoup de bien.

Cet ingénieux industriel n'en est pas à sa première invention et il a fait breveter déja une couple d'autres inventions.

**SHERBROOKE**—Le concert donné ces jours derniers à l'hôtel de ville, par la société Philarmonique de Saint-Hyacinthe, fut un véritable succès artistique. L'auditoire d'élite qui remplissait la salle n'a pas ménagé ses applaudissements et ils étaient amplement mérités. Ce corps de musique est l'un des mieux dirigés de la province. Son répertoire est admirablement choisi et l'exécution ne laisse rien à désirer.

Mlle Tessier, la célèbre cantatrice aveugle de Montréal, n'a pas peu contribué au succès de la séance, en y prêtant le concours de son talent si universellement connu. Chaque fois qu'elle fit son apparition sur la scène, des tonnerres d'applaudissements couvrirent ses accents si mélodieux, si puissants et des rappels enthousiastes traduisaient en termes énergiques l'admiration sympathique de l'auditoire.

Ce concert fera époque dans les annales artistiques de notre ville.

—Sur les instances de M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse, la chambre de Québec a voté une certaine appropriation pour faire une exploration à travers les comtés de Montmagny, Bellechasse et Dorchester. A la demande spéciale de M. Picard, cette exploration fut étendue aux comtés de Megantic et Wolfe.

Cette importante étude est commencée.

## VENTES PAR LES SHERIFS

Déc. 1er—Antoine Carrier et Louis Emile Auguste Carrier vs Hubert Moore—Un lot de terre avec bâtisses au village de Lanzon, district de Québec. Vente à Saint-Joseph de Lévis le 1er à 10 heures.

Déc. 2—Dame Isabelle Mearns vs John Yates Welch.—Deux lots de terre avec bâtisses à Notre-Dame de Québec, banlieue de la cité de Quebec. Vente à Quebec le 2 à 10 heures.

—Fraser Houde vs Augustin Houde.—Un lot de terre à Saint-Antoine, comté de Lotbiuiere. Vente à Saint-Antoine le 2 à 10 heures.

—Narcisse Gauvin et Cie vs Joseph Dube.—Une terre et un lot de terre avec bâtisses au township Demers, district de Kamouraska. Vente à l'Ile Verte le 2 à 10 heures.

Déc. 3—Joseph Octave Desrosiers vs Antoine Daigneau.—Trois emplacements et une terre avec quatre maisons et autres bâtisses à Saint-Lambert, comté de Chambly. Vente à Longueuil le 3 à 11 heures.

—Thomas Owens et William Owens vs William Wilson.—Un lot de terre avec deux maisons en briques sur le front et deux petites maisons en briques en arriere et autres bâtisses, rue Nazareth, quartier Sainte-Anne, Montréal. Vente à Montréal le 3 à 10 heures.

—Jean Paul Romuald Masson vs Frédéric Gagnier.—Un emplacement avec une maison et autres bâtisses à Lachute, district de Terrebonne. Vente à Lachute le 3 à 10 heures.

Décembre 5—Albert Bender vs Marie Luce Tétu—Trois terres avec bâtisses à Saint Thomas, comté de Montmagny. Vente en la ville de Montmagny le 5 à 10 hrs.

—Delle Arthémise Godin et al vs Ludger Gravel—Deux terres avec bâtisses à Saint Grégoire, comté de Nicolet. Vente à Saint Grégoire le 5 à 10 heures.

Decembre 6—Solyme Gamache vs Auguste Lemieux—Deux terres et deux terrains au Cap Saint Ignace, comté de Montmagny. Vente au Cap Saint Ignace le 6 à 10 hrs.

—Thomas Philippe Pelletier vs Octave Dubé—Un lot de terre avec bâtisses à St Mathieu, district de Rimouski. Vente à Saint Mathieu le 6 à 10 hrs.

—Peter Rowan vs Philippe Daneaux—Un emplacement avec une maison en la ville de Nicolet. Vente à Nicolet le 6 à 10 hrs.

Décembre 9—Dosithée Arcand vs Pierre Tremblay—Un emplacement avec bâtisses au village de Bagot, district de Chicoutimi. Vente à Saint Alphonse le 9 à 11 hrs.

—Alfred Martineau vs Thelesphore Coté—Un lot de terre avec bâtisses à St Appolinaire, district de Québec. Vente à Saint Appolinaire le 9 à 10 hrs.

—La Corporation de la cité de Québec vs Guillaume Carpentier—Un lot de terre rue Richelieu, quartier Saint-Jean, Quebec. Vente à Québec, le 9, à 10 heures.

Déc. 12—Louis Noël vs Joseph Noël—Une terre et un terrain avec bâtisses, un moulin à farine à deux moulanges et un moulin à scie, etc., etc., à Saint-Cajétan d'Armagh. Vente à Saint-Cajétan d'Armagh, le 12, à 10 heures.

Déc. 13—Aaron Weil vs Achille Gagnon—Cinq emplacements et trois terres avec bâtisses et tannerie, engin, machineries, etc., au village d'Arthabaska. Ventes à Sainte-Victoire d'Arthabaska, le 13, à 2 heures, et à Saint-Eusebe de Stanfold, le 14, à 10 heures.

Déc. 15—La Banque des Cantons de l'Est vs Isaac W. Sanborn—Six lots de terre avec bâtisses, au village de Waterloo, district de Bedford. Vente à Saint-Bernardin de Waterloo, le 15, à 11 heures.

Déc. 16—Onésime Gagnon vs David Laflamme—Une terre et un lot avec bâtisses, à Sainte-Germaine, district de Beauce. Vente à Sainte Germaine du Lac Etchemin, le 16, à 11 heures.

—La Corporation du village de Lennoxville vs. Daniel Thomas—Deux lots de terre au village de Lennoxville. Vente à Sherbrooke, le 16, à 11 heures.

—Charles Hudon-Beaulieu vs Joseph Soyer—Une terre avec bâtisses, à Saint-Aimé, district de Richelieu. Vente à Saint-Aimé, le 16, à 10 heures.

—Denis Allen vs Josue Dechêne—Un lot de terre avec bâtisses à Saint-Giles de Beauvirage. Vente à Saint-Giles, le 16 à 10 heures.

—Etienne Gilbert vs Pierre Honoré Minguy—Un lot de terre avec bâtisses à Saint-Sauveur, Banlieu de la cité de Québec. Vente à Québec, le 16 à 10 heures.

Décembre 17—L P E Crepeau vs François Hince—Un emplacement avec maison et autres bâtisses au Canton d'Arthabaska. Vente à Arthabaska à le 17 à 10 heures.

—Aaron L. Brown vs Frederick N. Girard.—Un lot de terre avec bâtisses au Canton de Clifton, comté de Compton. Vente à Cookshire, le 17 à 11 heures.

Decembre 19—Ludger alias Eucher Laliberte vs. Elia Lesperance et Joseph Lesperance.—Trois terres avec maison, grange et autres bâtisses à Saint-Pierre, district de Montmagny. Vente à Saint-Pierre, le 19 à 10 heures.

—Hormidas Hamelin vs Trefflé Gagnon—Trois lots de terre avec un moulin à scies, un moulin à farine, un moulin à cardes leurs mouvements tournants et travaillants e tc, etc, à Saint-Leon, comté de Maskinonge. Vente à Saint-Léon, le 19 à 10 heures.

Décembre 20—Michael Starrs et Robert Alphonse Starrs vs William McVeigh—Deux lots de terre avec bâtisses aux Cantons de Litchfield et l'ile du Calumet. Vente à Bryson, Comté de Pontiac, le 20 à 10 heures.

—Théophile Amyrauld vs Orvis H. Jackman.—Une etendue de terre au canton de Granby, comté de Shefford. Vente à Notre Dame de Granby, le 20 à 11 heures.

Decembre 23.—George Crochetière alias Croshere vs Dame Julie Milette.—Un lot de terre avec bâtisses au canton de Westbury, district de Saint-François. Vente à Cookshire le 23 à 11 heures.

—Joseph Jourdain vs Paul Lussier.—Un morceau de terre avec une maison, un moulin à farine, un moulin à carder et leurs machines et machineries, moulanges et pouvoirs d'eau et autres bâtisses à Berthier, district de Richelieu. Vente à Berthier le 23 à 11 heures.

—Dame Emilie Caroline Rancourt vs Jérémie Langlais.—Un lot de terre avec bâtisses, rue des Commissaires, quartier Saint-Roch, Quebec. Vente à Québec le 23 à 10 heures.

—Fanny Caroline Lloyd vs Noël Lepinay.—Un lot de terre avec bâtisses, rue du Roi, quartier Saint-Roch, Quebec. Vente à Quebec le 23 à 10 heures.

—Arthur Delisle vs Robert Mitchell, Eliza L. R. Mitchell et James Mitchell, executeurs testamentaires à la succession de feu Dame Eliza Lane Ross.—Des lots de terre, chemin Carlton, quartier Saint-Antoine. Vente à Montréal le 23 à 10 heures.

—Maria Rosa Claude alias Nichols vs Dame Marie Alphonsine Pharand.—Un emplacement et un terrain avec deux maisons, une en brique et l'autre en bois et autres dependances au village du Côteau Landing, paroisse Saint-Zotique, comté de Soulanges. Vente à Saint-Zotique le 23 à 1 heure.

—Philippe Auguste Choquette vs Edmond Letourneau.—Un terrain avec une maison et autres bâtisses en la ville de Montmagny. Vente à Montmagny, le 23 à 10 heures.

Déc. 24—Dans l'affaire de Eugène N Chinit et Elisée Beaudet, faillis ; et la banque du Peuple, requerant cession, et David Rattray et Edouard Winceslas Methot, curateur conjoint et requérants au lot de terre avec maison, un moulin à clous et autres bâtisses à Beauport, comté de Quebec. Vente à Beauport, le 24 à 10 heures.

—Dame Ursule Dusseault vs Michael O'Brien.—Un lot de terre avec bâtisses à Saint Romuald, district de Québec. Vente à Saint Romuald, le 24 à 10 heures.

Déc. 26—Dame Marie Immaculée Marceau vs Trefflé St Laurent.—Deux lots de terre un à Saint Célestin et l'autre à Sainte Gertrude. Vente à Saint Célestin, le 26 à 10 heures et à Sainte Gertrude, le 26 à 2 heures.

—The Merchants Bank of Canada vs Ludger Dislipe et al. Deux lots de terre avec bâtisses à Saint Cyprien, district d'Iberville. Vente à Saint Cyprien, le 26 à 11 heures.

Déc. 29—Félix Dumoulin vs Jacques Léonard.—Un lot de terre avec batisses à Hull. Vente à Hull, le 29 à 10 heures.

Déc. 30—Narcisse Papineau vs Onésime Sauvé.—Une terre avec une maison et autres bâtisses à Saint-Louis de Gonzague. Vente à Saint-Louis de Gonzague, le 30 à 1 heure.

—Arthur Desjardins vs Wilfrid Petit dit Lalumière—Un lot de terre avec une maison en bois lambrissée en briques, une glaciere, écurie et autres bâtisses rue Dufresne, Montréal. Vente à Montreal le 30 à 10 heures.

—La Cité de Montréal vs Marie Cécile Hermine Hubert—Un lot de terre avec bâtisses, rues du Champ-de-Mars, Gosford et Saint-Louis Montreal. Vente à Montréal, le 30 à 11 heures.

—Ludger Roy vs François-Xavier Turgeon—Un lot de terre à Saint-Etienne de Beaumont, district de Québec. Vente à Quebec, le 30, à 10 heures.

—John Bailey vs Samuel S. Pinkham—Deux étendues de terrs avec bâtisses, au canton de Stanstead, district de Saint-François. Vente à Stanstead Plain, le 30, à 11 heures.


# AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

## MACHINE à TRIER les PATATES

*Cette machine sert à trier et égermer les patates. Il y en a eu plusieurs centaines de vendues, cela prendrait trop d'espace pour mentionner tous les noms, nous en citerons quelques uns seulement à qui vous pourrez vous adresser pour connaître sa valeur : Collège de Montréal, Couvent Villa-Marie, Collège des Sourds Muets, Mile-End ; F. Lavoie, J. B. Berjeron, Saint-Martin ; Collège Saint Louis, H. Dedouriers, Saint-Laurent ; C. Roy, Côte des Neiges ; J. Crawford, Rivière Saint-Pierre ; F. A. Decarie, Côteau Saint-Pierre ; B. Pigeon, Côte Saint Paul ; Dawes & Cie, Lachine ; L. Legault, Pointe Claire ; H. Lepointe, Longue-Pointe ; J. Legault, Sainte-Geneviève ; J. Anderson, Petite Côte ; T. Irving, Ferme Logan ; H. McDonald, Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile ; Z. Champagne, Saint-Eustache ; E. Ladouceur, Saint-Joseph ; D. Beauvrette, Saint Augustin ; Frs Dion, Sainte-Thérèse ; Ths Moodie, Terrebonne ; S. Filiatrault, Sainte-Rose ; X. Bastien, Pénitencier Saint-Vincent de Paul ; honorable J. B. Guevremont, Sorel.*

*En vente chez l'inventeur, chez Ls Dupuy, place Jacques-Cartier, et chez R. J. Latimer, rue McGill, et chez R. et W. Kerr, rue Notre-Dame.* $20.00 comptant.

*On demande des agents. S'adresser à l'inventeur, Ls Lavoie, Saint-Martin, comté de Laval.* 23-tm-C



## CARTES PROFESSIONELLES

**O'Gara & Remon**
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.
AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

**Docteur NOLIN**
CHIRURGIEN-DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA
Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD
Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
— ARGENT A PRETER —
Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.
TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE
Avocat, Solliciteur, Etc.
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.
— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Dr J. A. FISSIAULT
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell
Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de
TAPIS de BRUXELLES
— ET DE —
TAPISSERIES
Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL
RUE O'CONNER

Encres Toiray Maurin

LA SYRIENNE
ENCRE A COPIER sans RIVALE
Cette encre, très fluide, et d'une jolie nuance violette en écrivant, devient de suite très noire. Elle est la seule qui produise de bonnes copies plus d'un an après l'écriture.
LE XIXe SIECLE
ENCRE NOIRE-FIXE INALTERABLE
Cette encre, d'un noire très intense en écrivant, se recommande aux comptables par sa fluidité. Elle n'oxyde pas les plumes métalliques et ne dépose jamais.
DEPOT : Chez tous les papetiers et chez tous les libraires.
J. B. ROLLAND & Fils
Agents pour le Canada. 21-a

LE LEVIER SAMSON
Cette machine pour arracher les souches et les pierres, a été brevetée en mai 1886. Le *Levier Samson* peut soulever plus de 100,000 lbs. Pour s'assurer de sa valeur, s'adresser à ceux qui l'ont acheté, entre autres : Sévère Joanette, maire d'Oka ; Labrosse, Sainte-Scholastique ; B. Villeneuve, Rigaud ; J. Leguerrier, Clarence Creek ; Sauriol, Saint-Martin ; Révérendes Sœurs, Sault-aux Récollets ; Roch Simard, E. Vannier, Sainte-Adèle ; J. Lachapelle, Saint Jérôme ; Dr Mignault, Saint-Augustin ; O. Labelle, Visitation, comté d'Ottawa ; Révérend Faure, Mashamville ; P. Meunier, hôtelier, Montréal. Prix, $18, $25, $30, $35, $40, selon la force de la machine. En vente chez l'inventeur et chez tous les marchands d'instruments agricoles de Montréal. S'adresser à
FRANCOIS THERIEN,
49-a St-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

VIN DE QUININE !
DE CAMPBELL
LE REMEDE SPECIFIQUE POUR
Lassitude du printemps, Dyspepsie, perte d'appétit, mauvaise digestion,